

Que mettre ou ne pas mettre dans le sac ?



Ordures ménagères incinérables uniquement

Selon la législation en vigueur, les déchets recyclables collectés séparément sont à acheminer en déchetterie.



Dans le sac, pas de déchets collectés séparément en déchetterie

Verre, bouteilles de boisson PET, fer blanc/alu, papier/carton propre, inerte, métaux, piles/batteries, déchets spéciaux, etc.

Consigne d'utilisation des containers enterrés

La majorité des problèmes est due à une mauvaise utilisation par les usagers !



Utilisation de sacs à ordures 35 l ou 17 l avec le label OKS

Les sacs OKS sont résistants et ne risquent pas de se déchirer lors du dépôt dans le container ou de la vidange.



Pas de sacs destinés à d'autres usages que les ordures

Risque de se déchirer, encrassement du container, favorisent les mauvaises odeurs. Pas de sacs en papier, pas de sacs en plastique fin, pas de vrac.



Sac fermé et attaché correctement

Les déchets ne doivent pas pouvoir sortir du sac et se répandre dans le container.



Les déchets ne doivent pas pouvoir sortir du sac

Blocage, encrassement du container, favorise les mauvaises odeurs et la prolifération d'insectes ! Engendre des coûts importants de nettoyage et entretien.



Dans un container 35 l, uniquement :

1 sac de 35 l ou 2 sacs de 17 l.

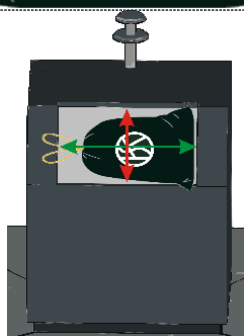
Utilisation obligatoire de sacs à ordures, pas de déchets sans sac !



Interdiction formelle de déposer des sacs de plus grande contenance !

Risque important de blocage du tambour.

Tout contrevenant sera dénoncé et risque d'être amendé.



Déposer le sac à l'horizontale

Evite les blocages du tambour.

*A l'ouverture, si le tambour résiste, **NE PAS FORCER***



Le sac doit être rempli de façon raisonnable

Le tambour doit pouvoir se fermer facilement.

NE PAS FERMER AVEC FORCE !

En cas de débit sans dépôt, passer dès le lendemain à l'Administration communale pour remboursement.

Le non-respect des consignes peut entraîner une dénonciation et amende.